

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE HUILLÉ-LÉZIGNÉ
Séance du 07/10/2025**

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- En exercice : 11
- Votants : 11

Date de la convocation : 30/09/2025

Date d'affichage : 30/09/2025

Réf : 09-07/10/2025

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an 2025, le 07 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien Boré sous la présidence de Mme PESNEL Sylvie, Maire.

Présents : Mme PESNEL Sylvie Maire, Mmes : PROUST Marie-Anne, DESMARRES Françoise, HOUDAYER Christine, Mme MAZURE Nathalie MM : LEBRUN Henri, DAUVEL Jérôme, ROLLAND Yann, GAUTIER Dominique, GUILLORIT David, BOUVET Geoffroy

Excusé :

Absents : M. LEBRUN Thomas, M. GUERIN Yann

Secrétaire de séance : Madame DESMARRES Françoise

Objet de la délibération : Avis sur le projet de la société VOLTR en vue d'exploiter une installation de tri sur la commune de Durtal

Madame la Maire expose :

La société VOLTR a déposé, le 31 janvier 2025, une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), visant à obtenir l'autorisation relative à l'exploitation d'une installation de tri, transit, regroupement et traitement de déchets dangereux (batterie de lithium-ion) sur le territoire de la commune de Durtal.

Une consultation du public est en cours depuis le 03/09/2025 et ce jusqu'au 03/12/2025, un affichage est effectif à l'extérieur de la mairie de Lézigné.

Enfin le préfet consulte le conseil municipal sur le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur le territoire.

Madame la Maire a fait part de la note de présentation du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (6 pour, 5 abstentions) émet un avis favorable sur ce projet.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Sylvie PESNEL

